

Conseil d'administration Séance plénière n° 287

du 03 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

Liste de diffusion	1
Ordre du jour	4
Projet de procès-verbal	5
Liste de présence	7

Conseil d'administration

Jeudi 3 juillet 2025

à 13h30 en présentiel (salle Sologne)

et en distanciel (zoom)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/94449916119>

ID de réunion : 944 4991 6119

Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

PROGRAMME

Adoption de l'ajustement du volet des redevances au 12^e programme d'intervention de l'agence
de l'eau Loire-Bretagne **D**

- Suite de l'avis conforme du comité de bassin

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. GANDRIEAU, 1^{er} vice-président :

Bonjour à toutes et à tous. Mme la Préfète est absente aujourd'hui. Elle m'a demandé de la suppléer pour ce conseil d'administration.

M. Obled procède à l'appel des membres présents.

M. GANDRIEAU, 1^{er} vice-président :

Nous accueillons avec plaisir M. Servant et Mme Voyet à qui nous souhaitons la bienvenue.

ADOPTION DE L'AJUSTEMENT DU VOLET DES REDEVANCES AU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE SUITE DE L'AVIS CONFORME DU COMITE DE BASSIN

Point « programme » de l'ordre du jour

M. OBLED :

Le conseil d'administration a délibéré et voté la dernière fois sur une saisine du comité de bassin, avec une décision sur une modification de la trajectoire de recettes sur la redevance « eau potable » et sur la prise en compte de l'inflation sur des redevances.

L'avis conforme a été demandé. Le comité de bassin qui s'est réuni ce matin a donné un avis conforme mais a souhaité relever une erreur matérielle dans un article 1. En effet, il a décidé de ne pas appliquer l'inflation au taux de redevances pour la protection des milieux aquatiques en raison d'une erreur matérielle.

Pour plus de précisions, il s'agit d'un taux de redevance qui doit être étudié dans un cadre national pour que les cartes de pêche puissent avoir le même prix partout. Le comité de bassin a donc émis le vœu qu'il puisse y avoir, à la fin de l'année, une réflexion globale au niveau national pour une augmentation de ces cartes de pêche et garder une homogénéité sur le territoire national.

En conséquence, il est demandé au conseil d'administration de délibérer pour prendre acte de cet avis conforme et ainsi valider la trajectoire de recettes et la prise en compte de l'inflation.

M. GANDRIEAU, 1^{er} vice-président :

Sur la délibération du 3 juillet du CA, il est marqué : « Vu la délibération 2025 du comité de bassin Loire-Bretagne du 3 juillet portant avis conforme sur l'adoption des taux de redevances 2025-2030 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ». C'est cette délibération qui est légèrement modifiée. Quand je vois les références au 2-9 « redevances pour protection des milieux aquatiques », elle est bien modifiée sans inflation. C'est la délibération que nous allons voter pour avis conforme, vu la délibération du comité de bassin.

M. DEGUET :

Concernant cette espèce de retour après retour, j'ai déjà dit ce que j'en pensais dans les procédures de simplification. Si j'ai bien compris, nous risquons même un retour devant le CA qui reviendrait devant le CB et qui ensuite reprendrait. Par ailleurs, j'apprécie tout à fait la modification matérielle.

M. GANDRIEAU, 1^{er} vice-président :

Je pense que nous pouvons délibérer clairement en prenant en compte ces éléments.

M. MORARD :

Les agriculteurs qui viennent d'être nommés au conseil d'administration ne peuvent pas prendre part au vote tant qu'ils n'ont pas été officiellement désignés. Toutefois, ils peuvent assister à la séance.

M. GANDRIEAU, 1^{er} vice-président :

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions à cette délibération avec les modifications que nous avons précisées ? Des abstentions ?

- *Redevances.*
- ***Adoptée à l'unanimité.***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-118 du 3 juillet 2025.

Mme BRUNY :

Nous avons voté tout à l'heure en comité de bassin sur la mise en place d'un groupe de travail sur le fonctionnement des instances. Je demande aujourd'hui, très officiellement, la communication du rapport de stage de Charles Gille dans son intégralité, après son examen de soutenance.

M. OBLED :

C'est bien noté. Très honnêtement, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. GANDRIEAU, 1^{er} vice-président :

En l'absence d'autres interventions, je clos la séance. Merci beaucoup à tous.

La séance est levée à 13h40.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 3 juillet 2025

(à 13 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme AUBERGER Eliane		
<i>Visio</i>	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. BRIDET Jean-François		
<i>En présentiel</i>	A	Mme BROCAS Sophie R. par M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	A	M. BRULE Hervé R. par M. LEWIS Florian	SIGNÉ	M. FAURIEL Olivier M. RIEFFEL Jean-Noël
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane
	A	Mme CARRE Véronique		
<i>En présentiel</i>	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	Mme DAVAL Catherine
	A	Mme DARMENDRAIL Dominique		
<i>Excusée</i>	A	Mme DAVAL Catherine		
<i>En présentiel</i>	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusé	A	M. FAURIEL Olivier		
Visio	A	M. FISSE Eric R. par Mme FERRY Pascale	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
Excusée	A	Mme GOUACHE Florence		
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	
En présentiel	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. DEMOUY Yves	SIGNÉ	Mme GODARD- DEVAUJANY Isabelle
Visio	P	M. LE MIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
Excusé	A	M. RIEFFEL Jean-Noël		
En présentiel	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
Visio	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	
Visio	P	M. VALLEE Mickaël	SIGNÉ	
	A	M. VAN DE MAELE Philippe		

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	25

Quorum $32 / 2 = 16$

Présents (*hors représentations et pouvoirs*) : 15

Représentés : 5

Pouvoirs donnés : 5

Absents : 17

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. BURLLOT Thierry	SIGNÉ
	A	M. DINGREMONT Benoît	
	A	Mme FIOLET Emeline	
En présentiel	P	M. LEONARDI Alexandre	SIGNÉ
En présentiel	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 3 juillet 2025

(à 13 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Agence

		NOM	EMARGEMENT
Visio	P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
En présentiel	P	M. GILLE Charles	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MORABITO Daniel	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
Visio	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme OSSANT Françoise	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
Visio	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
Visio	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ